



Achat en famille et SCI

Par **Flashgordon**, le **16/05/2023** à **10:49**

Bonjour à tous, je compte acheter une maison avec ma femme, ma fille et son gendre. L'achat en SCI me semble le plus favorable. En revanche, j'ai du mal à calculer les % de chacun, sachant que j'ai une autre fille que je ne veux pas léser lors de la revente et/ou décès de notre part.

Sachant que c'est une maison avec beaucoup de travaux que feront mon gendre et ma fille, ainsi que nous, travaux dont on paiera l'essentiel.

Je ne vois pas trop comment faire.

Des idées ?

Cordialement.

Par **yapasdequoi**, le **16/05/2023** à **10:59**

Bonjour,

Une SCI ne s'improvise pas, vous pouvez consulter votre notaire ou un avocat pour les statuts.

Que ce soit via une SCI ou une indivision, la part de chacun doit être représentative de sa contribution dans l'acquisition.

Sinon il s'agit d'une donation qui doit être constatée par l'acte notarié afin de pouvoir être taxée et rapportée lors de la succession.